

CONSEIL DEPARTEMENTAL – COMMISSION PERMANENTE

Jeudi 7 Février 2019

MOTION DEMANDANT L'INSCRIPTION DE LA MISE EN VOIE RAPIDE DE LA RN 147 DANS LE PROJET DE LOI MOBILITES ET L'ENGAGEMENT DANS LES MEILLEURS DELAIS DU CONTOURNEMENT NORD DE LHOMMAIZÉ

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPELLE que la RN 147 constitue un axe économique majeur, épine dorsale du développement entre la Vienne et la Haute-Vienne reliant les deux capitales départementales, Poitiers et Limoges, lequel irrigue l'ensemble du Sud-Vienne et concourt ainsi à renforcer l'attractivité des communes traversées,

PRECISE que cette infrastructure était inscrite comme prioritaire au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006, avant d'être supprimée du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) en 2008, puis réinscrite au CPER 2015-2020,

CONSTATE que le texte du projet de loi Mobilités, présenté en Conseil des Ministres le 26 novembre dernier, ne mentionne aucunement l'aménagement en voie rapide de la RN 147, alors même qu'un certain nombre de grands projets routiers sont abordés dans l'exposé des motifs,

NOTE que le projet de loi renvoie au scénario n° 2 du Conseil d'Orientation des Infrastructures, remis le 1^{er} février 2018 à Madame la Ministre, lequel privilégie la restauration et la modernisation du patrimoine sur les dix prochaines années, avec pour priorité la réduction des inégalités territoriales et donc de meilleures conditions d'accès pour les villes moyennes et les territoires ruraux,

CONSIDERANT que ce scénario n'inclut pas, lui non plus, de mention sur l'aménagement de la RN 147 qui relèverait d'une mise à 2 x 2 voies ou d'un projet de concession autoroutière,

PREND ACTE, avec satisfaction, des récentes déclarations publiques du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine qui indique qu'il convient de montrer la volonté des deux Départements, Vienne et Haute Vienne, et de la Région qui est prête à augmenter son financement, pour accélérer la mise à 2 x 2 voies de la RN 147 entre Poitiers et Limoges,

PRECISE que le Préfet de Région organise un nouveau Comité de Pilotage des Financeurs de ce projet, à Limoges, le 4 mars prochain, au cours duquel le Département de la Vienne demandera l'application du droit à l'expérimentation pour la mise à 2 x 2 voies du contournement nord de Lhommaizé, entre Fleuré et Lussac les Châteaux, en l'absence de

toutes perspectives d'avancement liées à une hypothétique révision à mi-parcours, du Contrat de Plan 2015-2021,

SOULIGNE également l'importance de réaliser dans les meilleurs délais, les études relatives à l'amélioration des accès Sud-Est de Poitiers (contournement de Mignaloux Beauvoir),

DEMANDE SOLENNELLEMENT :

*** que l'aménagement en voie rapide de l'axe Limoges-Poitiers soit inscrit dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, au titre du désenclavement des territoires,**

*** qu'un accord sur un plan de financement du contournement nord de Lhonnaizé à 2 x 2 voies soit trouvé dans les meilleurs délais, entre l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne, dans le cadre du projet d'aménagement global de la RN 147 entre Poitiers et Limoges.**